



202406-03

Envoyé en préfecture le 05/06/2024  
Reçu en préfecture le 05/06/2024  
Publié le  
ID : 022-212200349-20240603-20240603-DE

mairie  
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

**SEANCE DU 3 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice : 19**

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3<sup>ème</sup> Adjointe, Pascal PRIGENT, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Magali BODEREAU, 5<sup>ème</sup> Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Brieuc CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Pauline UNVOAS, Xavier DUAULT, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

**Procurations** : Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Emmanuelle DAVAÏ à Sylvain RANNOU

**Absents :**

**Date de convocation : 21 Mai 2024**

**Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH**

**Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental des Côtes d'Armor**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2023, la subvention au titre des amendes de police concernant les travaux d'aménagement du bourg deuxième tranche de la rue Charles et Henri Avril en sortie de bourg avait été refusée par le département car le marché n'était pas signé et les travaux non réalisés.

Il est donc proposé au conseil municipal de réitérer la demande compte tenu de l'avancement des travaux et la fin de l'aménagement courant juin. Les dossiers sont étudiés en septembre.

Pour rappel, les travaux répondraient à plusieurs critères :

- La réfection de la chaussée dont la largeur serait réduite permettant la création en rive d'une voie douce piéton-vélo, une solution innovante pour la mobilité du quotidien des administrés
- La création de deux arrêts de bus avec marquage piétonnier au sol et pose de dalles podotactiles permettrait aux administrés en situation de handicap d'accéder à un service de transport puisque la voie douce prévue donne accès au bus en toute sécurité.
- La possibilité pour 3 lotissements à l'entrée de bourg d'avoir accès à un service sécurisé de transports

L'étude des services LTC a estimé le cout de l'opération à 10 915 € HT.



202406-03

mairie  
ti ker

Envoyé en préfecture le 05/06/2024  
Reçu en préfecture le 05/06/2024  
Publié le  
ID : 022-212200349-20240603-20240603-DE

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** le coût des travaux de sécurisation

**Vu** l'avancée signifie des travaux

**Considérant** qu'il y a lieu de demander une aide financière au Département afin de minimiser la participation de la commune

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** la demande de subvention au Conseil départemental au titres des amendes de police
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention aménagement et entretien
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention sur mandat
- **De solliciter** la part des amendes de police

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention au Conseil départemental au titres des amendes de police
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention aménagement et entretien
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention sur mandat
- **Décide** de solliciter la part des amendes de police

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET